

## FICHE TECHNIQUE

### COLETANCHE XP2 HFA

#### PRESENTATION

COLETANCHE XP2 HFA est une géomembrane bitumineuse, à base de bitume élastomère.

#### UTILISATION

Sollicitations mécaniques moyennes :

- Terrils de grandes hauteurs,
- Bassins hydrauliques,
- Bassins pour effluents individuels,
- Canaux,
- Aires industrielles.

L'angle de frottement est indentique sur les deux faces.

La validation de votre choix de produit doit se faire sur consultation.

#### MISE EN ŒUVRE

Par soudure au chalumeau ou autre procédé similaire

#### STOCKAGE

En aucun cas stockés à même le sol. Prévoir des supports adaptés (parpaings, glissières, madriers de bois) d'une hauteur minimale de 35 cm à placer sous les extrémités du mandrin.

#### COMPOSITION

(à titre indicatif)

Armature (g/m <sup>2</sup> ) :	Géotextile	200
Liant (g/m <sup>2</sup> ) :	Elastomère	3800
Finitions surface (g/m <sup>2</sup> ) :	Sable	250
Finitions sous-face (g/m <sup>2</sup> ) :	Film siliconné pelable	40

#### CARACTERISTIQUES

		NORME	UNITES	MOYENNE	Min
Dimensions	Longueur	-	m	100	99
	Largeur		m	5,10	5,01
Epaisseur sur produit fini		ASTM D 5199	mm	3,20	3,00
Masse surfacique		ASTM D 3776	kg/m <sup>2</sup>	4,30	3,90
Résistance à la déchirure	Sens Long	ASTM D 4073	N	650	550
	Sens Travers			600	500
Propriété en traction :	Sens Long	ASTM D 7275	kN/m	20	17
	Sens Travers			18	15
Propriété en traction : Allongement maximal	Sens Long		%	40	30
	Sens Travers			40	30
Résistance au poinçonnement statique		ASTM D 4833	N	490	450
Souplesse à basse température	Sens Long	ASTM D 5147	°C	-20	-15
	Sens Travers			-20	-15
Transmission de la vapeur d'eau		ASTM E 96	m/s	6.10 <sup>-14</sup>	<
Perméabilité aux gaz		ASTM D 1434-82	m <sup>3</sup> /(m <sup>2</sup> .j.atm)	2.10 <sup>-4</sup>	<

NOTE : AXTER COLETANCHE INC se réserve le droit, en fonction de l'évolution des connaissances et des techniques, de modifier sans préavis la composition et les conditions d'utilisation de ses matériaux. En conséquence, toute commande ne sera acceptée qu'aux conditions et aux spécifications techniques en vigueur au jour de la réception de celle-ci.

